



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

Péage de l'eau

ID : 016-211601455-20251127-20250608-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	12

Vote		
A la majorité		
Pour : 9		
Contre : 0		
Abstention : 3		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Cognac
Le : 28/11/2025

Et

Publication ou notification du :

28/11/2025

L'an 2025, le 27 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHIRON Esther, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusés : CHAPT Sabine (procuration à DEVIGE Georges), FOURNIER Alexandra (procuration à BROGNIART Francis), BARDOU Julien (procuration à LANDIER Sébastien)

Absent : BOUILLER Dylan,

A été nommée secrétaire : CHIRON Esther

2025-06-08 – Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau (OUGC Cogest'eau)

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis préfectoral prescrivant, à la demande de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau (OUGC Cogest'eau), l'ouverture d'une enquête publique du 24 octobre au 24 novembre 2025 en vue d'obtenir l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole.

Le projet porté par l'OUGC Cogest'eau consiste en une demande d'une nouvelle autorisation unique pluriannuelle suite à l'annulation de son autorisation unique pluriannuelle du 20 avril 2017 par un arrêt de la cour d'appel de Bordeaux le 15 juin 2021.

Elle regroupe l'ensemble des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le périmètre d'intervention de l'OUGC Cogest'eau, dans le grand bassin versant de Charente amont, lequel comprend 13 sous bassins.

Cette demande permettra à ses 500 irrigants de continuer à produire en quantité et en qualité suffisante et à remplir leurs fonctions premières de souveraineté agricole et alimentaire, dans le respect de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents donne un avis favorable à la demande de l'Organisme Unique de Gestion Collective Cogest'eau (OUGC Cogest'eau), portant sur l'obtention de l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

Reçu en préfecture

ID : 016-211601455-20251127-20250608-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/11/2025

Le Maire

Georges DEVIGE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.